

DIRECTION DES RÉDACTIONS MÉDICALES
RÉDACTEUR EN CHEF

Jean Deleuze
Rédacteur en chef adjoint

Marie-Aude Dupuy

COMITÉ DE LECTURE ET DE RÉDACTION SCIENTIFIQUE

Jean-Noël Fiessinger, Jean-Michel Chabot, Jean Deleuze,
Olivier Fain, Bernard Gayid, Alain Tenailon

RÉFÉRENCES UNIVERSITAIRES

Aurélien Pham, Anne-Hélène Rabreau

A COLLABORÉ À CE NUMÉRO

Sébastien Rivière

RELECTEURS ET CONSEILLERS SCIENTIFIQUES 2017-2018

P. Astagneau, E. Baron, C. Barthélémy, P. Bétel, T. Baubot,
J. Belghiti, A. Benachi, J.-F. Bergmann, C. Bergegnan-Esper,
O. Bouchaud, M. Breban, L. Bujan, B. Cariou, T. Carmoi,
A. Casagrande, A. Cortesse, B. Chevallier, D. Cohen, P. Corvol,
H. de Champs Léger, Y. Dauvilliers, F. Desgrandchamps,
M. Desnos, B. Dufour, J.-P. Fermand, P. Goudot, D. Guillin,
A. Hartemann, S. Hercberg, P. Herrigou, D. Houssin, J. Hugon,
F. Jolant, M. Komajda, X. Laqueuille, E. Langer, Y. Le Bouc,
T. Leclerc, J. Ménard, G. Meyer, J.-A. Micoulaud-Franchi,
F. Noizat-Pirenne, V. de Parades, E. Pautas, A. Pelissolo,
M. Pezzé, G. Plu-Bureau, S. Pol, J.-L. Prétet, S. Quinton-Fanconi,
G. Reach, P. Rémy, J. Sahel, M. Schlumberger, F. Scotté,
H. Sokol, D. Stoppa-Lyonnet, C. Taillé, P. Tattévin, C. Thébaut,
É. Thervet, A. de la Tour, P. Tran Ba Huy, I. Vaz Duarte Luis

COMITÉ D'HONNEUR

Jean-François Cordier, Claude-François Degos,
Dominique Laplane, Alexandre Pariente

Secrétariat de la rédaction

Patricia Fabre

Directrice artistique

Cécile Formel

Secrétaires de rédaction

Cristina Hoareau, Julie Pauly

Rédacteurs-réviseurs

Virginie Laforest, Jehanne Joly

Conception graphique

A noir, www.anoir.fr

larevuedupraticien@

est une publication de

GLOBAL MEDIA SANTÉ SAS

Principal actionnaire : ATMED SAS

www.globalmediasante.fr



Capital de 4 289 852 euros

Durée de 99 ans à compter du 30.03.99

ISSN : 0035-2640 - Dépôt légal à parution

N° de commission paritaire : 0222 T 81658

Impression : SIEP, 77590 Bois-le-Roi



DIRECTION GÉNÉRALE-DIRECTION DES PUBLICATIONS

Alain Trébuq (6903) atrebuq@gmsante.fr

DIRECTRICE FINANCIÈRE

Corine Vanderbroucke (6852)

cvanderbroucke@gmsante.fr

DIRECTRICE DU DÉVELOPPEMENT

Tatiana de Franqueville (6904)

tdefranqueville@gmsante.fr

Responsable abonnements

Vincent Cadio (6945) vcadio@gmsante.fr

DIRECTION COMMERCIALE

Directeurs de clientèle

Éric Durand (6886) edurand@gmsante.fr

Léa Cozler (6817) lcozler@gmsante.fr

Directrice de la publicité

Cécile Jallas (6915) cjallas@gmsante.fr

Chefs de publicité

Agnès Chaminand (6862) achaminand@gmsante.fr

Maria Costa (6881) mcosta@gmsante.fr

Muriel Del Castillo (6838) mdelcastillo@gmsante.fr

Chef de projet

Nadia Belehssen (6808) nbelehssen@gmsante.fr

Chef de projets Digital

Karine Huchery (6811) khuchery@gmsante.fr

Emplois et carrières

Irène Rakotoharime (6957) irakoto@gmsante.fr

ABONNEMENTS

Abonnement France 1 an : 209 euros

CCP Paris 202 A (Global Média Santé SAS)

Tél. : 01 55 62 69 75 ; 01 55 62 69 41

Fax : 01 55 62 69 56 abo@gmsante.fr

La revue adhère à la charte de formation médicale continue par l'écart

du Syndicat de la presse et de l'édition des professionnels de santé (SPFES)

et en respecte les règles. (Charte disponible sur demande)

Reproduction interdite de tous les articles sauf accord avec la direction.

Les liens d'intérêts des membres du Comité de lecture et de rédaction

scientifique sont consultables sur www.larevuedupraticien.fr (Qui sommes-nous ?).



JEAN DELEUZE
Rédacteur en chef

L'ÉDITORIAL

Alcool : le grand déni national

Les déclarations du ministre de l'Agriculture, Didier Guillaume, sur « le vin, un alcool pas comme les autres », montrent combien, encouragé par l'attitude complaisante du président de la République, le lobby viticole manœuvre avec efficacité. Le ministre qui n'a jamais vu « un jeune qui sort de boîte de nuit, et qui est saoul, parce qu'il a bu du côtes-du-rhône » et qui a vraiment besoin d'une visite guidée des services d'urgence, s'est vu « recadré » par Agnès Buzyn qui lui a rappelé que « si le vin fait partie de notre patrimoine [...] la molécule d'alcool contenue dans le vin est exactement la même que celle contenue dans n'importe quelle boisson alcoolisée ». Sur Europe 1, Didier Guillaume a fait cette étonnante réponse : « Une molécule de vin et de whisky a le même degré d'alcool, mais je ne bois pas des molécules, je bois des verres ». Comme on lui faisait remarquer que ses propos rappelaient ceux de la déléguée générale du lobby « Vin et société » qui martèle : « Essayons de ne pas limiter le vin à une simple molécule d'alcool », le ministre s'est défendu en proclamant sa volonté de « lutter contre l'alcoolisme, contre l'addictologie ». Contre l'addictologie ? Était-ce un lapsus révélateur ou une cible parfaitement identifiée ? On peut s'interroger tant il est vrai qu'avec un président de la République qui n'est pas un ami de la loi Évin, sa conseillère à l'Agriculture qui n'est autre qu'Audrey Bourolleau, ancienne responsable de « Vin et société », et les commentateurs de Didier Guillaume, la ministre de la Santé et avec elle les addictologues (et tous les soignants) ont bien du souci à se faire pour tenter de réduire une consommation responsable de 50 000 morts par an en France... Le paragraphe « Agir sur les prix de l'alcool et du tabac » du récent Plan national de mobilisation contre les addictions (Alcool, Tabac, Drogues, Écrans)

2018-2022 est à cet égard édifiant.¹ On y lit que (comme pour le tabac) : « l'action sur le prix apparaît dans toutes les études comme l'une des mesures les plus efficaces pour réduire la consommation d'alcool et les dommages qui en découlent ». L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est citée, qui estime « qu'une hausse des taxes ayant pour résultat l'augmentation de 10 % du prix des boissons alcoolisées et l'adoption d'une série de mesures réglementaires pourraient produire des effets considérables ». À ce stade de la lecture, la conclusion logique de ce texte officiel préfacé par le Premier ministre serait donc que... Eh bien non ! Car voilà la fin du paragraphe : « En France, l'étude "Alcoprihant" en 2013-2014 a exploré l'efficacité [de la fixation] d'un prix minimum [une mesure jugée efficace], en partant de l'insuffisance d'un changement de fiscalité des boissons alcooliques vendues à un prix très bas du gramme d'alcool, notamment le vin, pour atteindre les objectifs de santé publique. Cette mesure permettrait de mieux protéger les jeunes et gros consommateurs. Ces données doivent être complétées par une évaluation de l'ampleur des effets escomptés en matière de santé publique, induits par la baisse de consommation, ainsi que de l'impact d'une telle mesure sur les différents secteurs économiques concernés ». Traduction de ce jargon : gagnons encore du temps avec une réévaluation inutile, puisque finalement ce qui compte c'est de limiter l'impact de la mesure sur la « bonne santé » de la filière viticole... et tant pis si, par exemple, la consommation explose chez les femmes et génère chez elles des dégâts considérables (v. page 179)... Quand cessera le temps du déni ?

¹ In: Priorité 4 « Promouvoir le bien-être et la réussite des jeunes ». Plan national de mobilisation contre les addictions (Alcool, Tabac, Drogues, Écrans) 2018-2022. <https://www.drogues.gouv.fr/la-mildec/le-plan-gouvernemental/mobilisation-2018-2022> ou <https://bit.ly/2FEX0Xj>